

# DANSE

**GOP Cycle d'Orientation  
Professionnelle**



**Conservatoire**  
à rayonnement régional  
**du Grand Besançon**

musique  
danse  
théâtre

**Conservatoire du Grand Besançon**

Cité des Arts de Besançon Franche-Comté

1 Passage des Arts | 25000 Besançon | 03 81 87 87 00

[www.conservatoire.grandbesancon.fr](http://www.conservatoire.grandbesancon.fr)

Licences : 1-1064242 / 1-1064241 / 3-1026201.

**Grand  
Besançon**



# DANSE

## > Cycle d'Orientation Professionnelle

### QUEL EST LE PARCOURS DU CYCLE À ORIENTATION PROFESSIONNELLE ?

Ce cycle est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur dans le projet d'exercer une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique.

Il est d'une durée de 2 à 4 ans, préparant au Diplôme d'Études Chorégraphiques [DEC].

### QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ENTRÉE ?

- L'âge minimum requis est 15 ans (entrée en seconde) sauf dérogation [au plus tard au 31 décembre de l'année scolaire en cours].
- Niveau exigé de fin de 2<sup>e</sup> cycle dans la discipline dominante pour les élèves issus d'un Conservatoire.
- L'examen d'entrée dans ce cycle comporte les épreuves suivantes :
  - 1 ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ, participation à une classe de danse de 2C4 [cette épreuve permet d'évaluer les acquis techniques et artistiques ainsi que les facultés d'adaptation] ;
  - 3 ÉPREUVES D'ADMISSION :
    - l'interprétation d'une chorégraphie imposée [niveau fin de 2<sup>e</sup> cycle] figurant sur le support audiovisuel produit chaque année par la direction du ministère de la Culture [accessible en ligne sur Dailymotion]
    - l'interprétation d'une chorégraphie libre
    - un entretien avec le jury portant sur les motivations de l'élève.

### QU'EST-CE QUE LE DIPLÔME D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES ?

Le Diplôme d'Études Chorégraphiques [DEC] est un diplôme d'établissement reconnu par l'Etat attestant d'une formation complète. Il est garant d'un haut niveau de formation artistique. Les titulaires de ce diplôme peuvent, en le produisant auprès de la DRAC dont ils relèvent, obtenir, dans l'option considérée, une dispense de l'Examen d'Aptitude Technique [EAT] préalable à l'entrée en formation pour le Diplôme d'État [DE] de professeur de danse et au passage des épreuves relatives à ce diplôme.

Il est attribué après validation de l'intégralité des Unités de Valeur [UV] qui le composent.

## QUELLES SONT CES UV ?

Elles sont au nombre de 5 à 6 obligatoires et 1 optionnelle:

- 1 UV **Technique d'interprétation**, dans une discipline dominante choisie par l'élève en début de cursus [Épreuve d'Aptitude Technique / EAT]
- 1 UV **Interprétation** dans une discipline associée de danse [niveau 2C3]
- 3 à 4 UV **complémentaires obligatoires** [Anatomie / Analyse fonctionnelle du mouvement dansé, Culture chorégraphique, Formation musicale du danseur, Improvisation pour la danse contemporaine]
- 1 UV **complémentaire d'enseignement optionnel** au choix [Théâtre, Voix, Instrument, Improvisation, Notation...].

## COMMENT VALIDER CES UV ?

### ■ UV technique (Epreuve d'Aptitude Technique -E.A.T.)

L'UV technique peut être validée dès la 2<sup>e</sup> année passée dans le cycle. L'examen consiste à présenter devant un jury spécialisé extérieur :

- une variation imposée dans la discipline dominante [envoyée chaque année aux établissements par le ministère de la Culture]
- une composition libre ou variation du répertoire
- une présentation d'une composition faite par le candidat pour 2 à 6 danseurs de l'établissement
- un dossier personnel d'une vingtaine de pages.
- un entretien avec le jury.

Ce programme doit permettre d'apprécier la maturité de l'élève et un équilibre entre maîtrise technique et sensibilité artistique.

### ■ UV complémentaires

Les 4 UV complémentaires peuvent être validées au cours de la formation de l'élève :

- UV Discipline complémentaires [niveau requis : 2C4 validé]
- UV Formation musicale danseur [2C2 validé]
- UV Anatomie / Analyse fonctionnelle du mouvement dansé et UV Culture chorégraphique [2 années de formation]
- UV optionnelle non obligatoire [Instrument, Voix, Théâtre, Notation...]

Une pratique attestée durant les 2 à 3 ans précédant le diplôme, peut-être validée au titre de l'UV optionnelle.

À l'intérieur du cycle, l'évaluation se fera sous forme de contrôle continu, pouvant se traduire par des variations devant un jury et l'équipe pédagogique, des prestations publiques...

## EXISTE-T-IL DES POSSIBILITÉS DE RÉORIENTATION AU COURS DU 3<sup>e</sup> CYCLE ?

Une réorientation en 3<sup>e</sup> cycle amateur ou en Parcours personnalisé est toujours possible. Le Parcours personnalisé non diplômant fait l'objet d'un contrat qui définit les objectifs, la durée du parcours, le contenu des enseignements poursuivis, le type d'évaluation, les échéances et la réalisation terminale.

## 3<sup>ÈME</sup> CYCLE / 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE DE DÉTERMINATION [à partir de 15 ans]

### PARCOURS PERSONNALISÉ

[durée : 2 ans]

### CYCLE DE FORMATION À LA PRATIQUE AMATEUR

EXAMEN  
de fin de 3<sup>ème</sup> cycle

[CEC]

### EXAMEN D'ENTRÉE

ADMISSIBILITÉ : Participation à une classe de danse

ADMISSION : Variation libre

Variation imposée

Entretien avec le jury

### CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

[COP] [à partir de 14 ans]

6 cours de danse

+ enseignements complémentaires obligatoires et optionnels

[durée : 2 à 3 ans]

### TEST D'ENTRÉE

- Participation à une classe de danse 3<sup>e</sup> cycle
- Chorégraphie libre
- Entretien avec le jury

### PRÉPARATION E.A.T.

12h hebdo

+ travail personnel

### DIPLOME D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES [DEC]

UV technique validée devant jury

- Variation libre ou issue du répertoire
- Variation imposée
- Composition personnelle
- Dossier personnel
- Entretien avec le jury

UV optionnelles validées en Contrôle Continu  
tout au long du cycle

### PARCOURS CONTINUE [1 à 2 ans]